



Montreuil, le 28 octobre 2014

Monsieur Loïc HILAIRE
 Directeur Délégué RH de la SNCF
 2 Place aux Etoiles
 CS70001
 93633 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Directeur,

Le contexte socio-économique continue de se dégrader et malgré cela, le gouvernement et les directions d'entreprises poursuivent leurs politiques d'austérité.

La politique des transports, mise en place unilatéralement, attaque frontalement les conditions sociales, de vie et de travail de l'ensemble des salariés à qui on demande toujours plus de sacrifices.

C'est une déferlante « Low-Cost » qui s'abat sur tous les modes, et la SNCF n'est pas en reste. Les menaces qui pèsent sur des pans entiers du réseau, la fermeture de gares et de guichets sur tout le territoire, votre volonté de généraliser l'EAS sur les TER, le recours aux entreprises sous-traitantes, l'embauche croissante de contractuels dans l'ensemble des services et l'utilisation abusive d'emplois précaires, la poursuite de destruction d'emplois à Fret SNCF comme au Voyageur, sont les mesures que vous mettez en place pour compenser l'absence de financement de la réforme du système ferroviaire français.

Cette stratégie de « bas coût » est mortifère pour la pérennité et le développement du service public SNCF. Elle n'a pour seul but une productivité accrue basée sur une baisse de l'emploi, des conditions de travail et des rémunérations dans l'entreprise.

Dans le même temps, cette politique va avoir un impact négatif sur la qualité et l'offre de service dus aux usagers, tout en augmentant les tarifs. Cette stratégie va condamner les plus démunis à délaisser le train. C'est pourquoi le gouvernement incite à développer les bus longues distances.

Au travers de la DCI que nous avons déposée le 22 septembre 2014, nous vous avons exposé notre inquiétude sur les projets EAS, la sûreté et la sécurité des circulations, des voyageurs et des agents SNCF.

Rien depuis, ne nous paraît enclin à résorber nos craintes.

Aussi, pour toutes ces raisons, la Fédération CGT des Cheminots, conformément à l'article L 2512-2 du Code du Travail, **vous dépose un préavis de grève qui couvre la période du lundi 3 novembre à 19h au mercredi 5 novembre 2014 à 8h.**

Ce préavis couvre tous les agents de la SNCF et ceux amenés à les remplacer. Il est motivé par les exigences suivantes :

- **L'arrêt de toutes les expérimentations EAS,**
- **Les moyens humains et financiers pour assurer la sécurité et la sûreté ferroviaires.**

Dans l'attente d'être reçus, nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Directeur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pascal POUPAT

Secrétaire Fédéral